

ges, et auxquels la fortune a prodigué ses dons. Accueillis avec bienveillance, ils font bientôt cause commune avec nous, et nous oublions qu'ils sont étrangers longtemps avant qu'ils ne l'aient oublié eux-mêmes.

Quoiqu'il reste encore dans la Province de Québec d'immenses forêts à défricher, il s'en faut de beaucoup que ce soit une contrée sauvage, comme beaucoup d'Européens seraient portés à le croire. La civilisation du vieux monde, transplantée ici, il y a plus de deux siècles, par les missionnaires et les défricheurs français, s'y est développée avec rapidité, et à mesure que la population s'est multipliée, que l'éducation s'est répandue, que les communications transatlantiques sont devenues plus fréquentes, l'Europe nous a transmis ses habitudes, ses goûts et jusqu'à son luxe.

Au reste, les détails et les statistiques qui vont suivre feront voir que nous n'avancons rien qui ne soit conforme à la stricte réalité.

A la suite des renseignements généraux que nous donnons sur le Canada et la Province de Québec, nous avons cru devoir consigner en abrégé un ensemble de notions pratiques qui mettront les émigrants parfaitement au courant des droits qu'ils acquièrent et des obligations qu'ils contractent en venant s'établir sur nos terres publiques.

LS. ARCHAMBEAULT,

Ministre de l'Agriculture et des Travaux-Publics.

Québec, 1er mars 1870.